

Sint-Joost nog steeds niet aangesloten op Be-alert; interpellatie ingediend door Dhr Frederic Roekens, Gemeenteraadslid.

Een jaar geleden interpelleerde ik over het feit dat sint-joost niet aangesloten was op het federale alarmsysteem Be-Alert

<https://saint-josse.ecolo.be/2018/07/06/sluit-sint-joost-zich-aan-bij-waarschuwingssysteem-be-alert-interpellatie-frederic-roekens/>



[Sluit Sint-Joost zich aan bij
waarschuwingssysteem BE-Alert ?
\(interpellatie Frederic Roekens\) -
Ecolo-Groen Saint-Josse Sint Joost](#)

saint-josse.ecolo.be

Het alarmeringssysteem BE-Alert is een platform waarmee de overheid burgers per sms kan verwittigen in een noodsituatie. Het werd in juli vorig jaar door de federale overheid voorgesteld. Burgers die zich inschrijven op het alarmsysteem van BE-Alert kunnen via sms of e-mail verwittigd worden in geval van een noodsituatie. Een burgemeester kan het bijvoorbeeld gebruiken ...

Ondertussen is Sint-Joost de enige brusselse gemeentes en één van de weinige gemeentes in het land dat nog steeds niet is aangesloten.

Waarom is Sint-Joost nog steeds niet aangesloten op Be-alert en wanneer zal dit eindelijk wel gebeuren?

Contrôle des chantiers en vue de garantir la sécurité de l'espace public ; interpellation introduite par M. Pascal Lemaire, Conseiller communal.

Monsieur le bourgmestre, mesdames et messieurs les échevins, mesdames et messieurs conseillers communaux,

Plusieurs grands chantiers privés se déroulent ou se sont déroulés récemment dans notre commune. On songera à la tour Astro, aux logements en construction au bas de la rue de la Prairie, à la Maison des Cultures, ou encore à la Silver Tower, tandis que divers autres projets sont à venir, à l'instar du projet de nouveaux logements dans la chaussée de Louvain.

Il nous semble donc pertinent d'interpeller nos autorités au sujet du suivi de ces chantiers et du contrôle de leur incidence sur l'espace public et le voisinage.

Deux problématiques retiennent pour l'heure notre attention : l'occupation temporaire de l'espace public d'une part et le contrôle du respect des obligations du chantier d'autre part. Concernant le premier point tout d'abord, nous souhaiterions savoir si une politique particulière est menée en ce qui concerne ces grands chantiers par oppositions aux occupations temporaires de l'espace public par des citoyens à des fins de travaux.

En effet ces grands chantiers occupent souvent de plus grandes superficies de l'espace public pour de plus longues durées que les chantiers plus modestes pour lesquels seule la place d'un lift ou d'un container est nécessaire pour quelques heures ou quelques jours. Ainsi un citoyen paye quotidiennement, si mes informations sont correctes, de l'ordre de 5 cents par mètre carré occupé, soit environ 15 à 25€ par jour pour un container (hors frais administratifs ou de signalisation complémentaires). Mais les grands chantiers occupent eux des superficies bien plus grandes : la Silver Tower par exemple occupe près de 700m² d'espace public depuis près de 5 ans et a même étendu en 2019 son périmètre d'occupation à près de 1100m².

Ces grands chantiers obtiennent-ils un "prix de gros" ou, au contraire, un tarif surtaxé en raison de l'impact plus important qu'ils ont sur la vie des habitants du quartier et sur l'infrastructure locale (charroi, etc...) ? Ces tarifs sont-ils inclus dans les charges d'urbanisme prélevées ou prélevées à part ?

Ces montants peuvent vite s'avérer fort élevés : ainsi si l'on prend l'exemple de la Silver Tower et le montant évoqué pour les habitants on obtient un montant de près de 650000€ . Il y a une attente à priori légitime de la part des habitants que cet argent serve au moins en partie à atténuer le dérangement ou compenser à terme le dérangement.

Mes questions sont donc :

- Quelles sont les modalités de taxation de l'occupation de l'espace public par les grands chantiers ?

Pascal Lemaire, Conseiller Communal

- Quels sont les montants réellement enrôlés sur les 3 derniers exercices et quels étaient les montants attendus ?

- Quels mesures spécifiques visant à atténuer le dérangement occasionné au riverains par ces chantiers ont été prises par la commune ? Quels montants sont affectés à ces initiatives ?

Contrôle des chantiers en vue de garantir la sécurité de l'espace public ; interpellation introduite par M. Pascal Lemaire, Conseiller communal.

Monsieur le bourgmestre, mesdames et messieurs les échevins, mesdames et messieurs conseillers communaux,

Plusieurs grands chantiers privés se déroulent ou se sont déroulés récemment dans notre commune. On songera à la tour Astro, aux logements en construction au bas de la rue de la Prairie, à la Maison des Cultures, ou encore à la Silver Tower, tandis que divers autres projets sont à venir, à l'instar du projet de nouveaux logements dans la chaussée de Louvain.

Il nous semble donc pertinent d'interpeller nos autorités au sujet du suivi de ces chantiers et du contrôle de leur incidence sur l'espace public et le voisinage.

Deux problématiques retiennent pour l'heure notre attention : l'occupation temporaire de l'espace public d'une part et le contrôle du respect des obligations du chantier d'autre part. Si la première a fait l'objet d'une interpellation séparée, je souhaiterais faire porter nos débats sur la question des contrôles de chantiers ayant pour objectif de garantir la sécurité des citoyens dans l'espace public.

Plusieurs incidents au cours des derniers mois ont mis en évidence les risques que les grands chantiers en cours dans notre commune pouvaient faire courir aux passants lors de leurs déplacements dans l'espace public. On se souvient encore des mesures de fermeture de rues qu'un incident sur le chantier de la tour Astro avait rendu nécessaire, et nous sommes je pense nombreux à avoir vu début avril des panneaux d'isolants en provenance du chantier situé en face de la maison communale en abimer les parterres après un survol de la petite ceinture... le fait que ce projet est situé sur le territoire de la ville de Bruxelles ne rendant pas cette chute de matériel moins dangereuse pour les tennodois et les usagers de la petite ceinture !

Mes questions sont donc les suivantes :

- Quelles mesures structurelles la commune met-elle en place pour contrôler la sécurité des chantiers vis-à-vis des utilisateurs de l'espace public ?
- Combien de contrôles ont été exécutés à cette fin au cours des 24 derniers mois, que cette fin ait été le but exclusif du contrôle ou ait été un objectif parmi d'autres ?
- Quelle politique de sanction est éventuellement mise en place en cas de constatation de manquements mettant potentiellement en danger les personnes circulant dans l'espace public ?

Contrôle du respect des réglementations visant à amenuiser l'incidence des chantiers sur la qualité de vie des habitants ; interpellation introduite par M. Pascal Lemaire, Conseiller communal.

Monsieur le bourgmestre, mesdames et messieurs les échevins, mesdames et messieurs conseillers communaux,

Plusieurs grands chantiers privés se déroulent ou se sont déroulés récemment dans notre commune. On songera à la tour Astro, aux logements en construction au bas de la rue de la Prairie, à la Maison des Cultures, ou encore à la Silver Tower, tandis que divers autres projets sont à venir, à l'instar du projet de nouveaux logements dans la chaussée de Louvain.

Il nous semble donc pertinent d'interpeller nos autorités au sujet du suivi de ces chantiers et du contrôle de leur incidence sur l'espace public et le voisinage.

Deux problématiques retiennent pour l'heure notre attention : l'occupation temporaire de l'espace public d'une part et le contrôle du respect des obligations du chantier d'autre part. Si la première a fait l'objet d'une interpellation séparée, je souhaiterais porter l'attention de ce conseil sur la seconde problématique, celle du contrôle d'incidence.

Les chantiers sont théoriquement soumis à des règlements et législations contraignants en matière notamment de délais d'exécution du chantier et d'heures et conditions de travail.

Le chantier du bas de la rue de la prairie nous interpelle quant au premier point : l'activité y est rare, et le site offre aux riverains un visage aussi désolant que l'ancienne dent creuse que le bâtiment est censé remplacer. La question est donc de savoir ce qui est fait par les autorités communales pour forcer l'avancée des travaux et si la commune a une politique proactive au niveau des phases préliminaires de projet pour imposer des délais de construction aux promoteurs.

Dernière partie de notre interrogation de ce jour, la question du respect des conditions d'exécution des chantiers. Un témoignage édifiant nous est ainsi parvenu courant début avril quant à l'activité en cours un samedi matin à 7h sur le chantier Silver Tower, en contradiction avec le règlement qui, je le rappelle, précise :

“ le travail sur le chantier, en ce compris les livraisons et la mise en marche du chantier, est interdit les samedis, dimanches et jours fériés. Il ne peut avoir lieu les autres jours de la semaine qu'entre :

1° 7 heures et 19 heures;

2° 7 heures et 16 heures, lorsque le battage des pieux, des palplanches, le concassage des débris ou l'utilisation de marteaux piqueurs ont lieu.”

L'habitant qui nous a interpellé précise qu'il a dû lui-même faire appel par deux fois à la police, imprimer le règlement, le coller sur les palissades du chantier où il aurait, selon la loi, dû être affiché, et au final perdre 3h de son samedi pour faire respecter les règles et avoir droit à un peu de calme après une semaine où le travail sur le chantier commence déjà fort tôt...

On se souvient que la conseillère Mme Veerle Vandabeele avait déjà attiré l'attention sur un problème similaire au niveau de la rue du marché durant la précédente législature.

Les questions que ce point soulève sont donc :

- Quelles mesures structurelles de contrôle des chantiers sont mises en place pour

assurer le respect des règles d'exécution des chantiers ?

- Combien de contrôles sont exécutés annuellement par les services de la commune
- Quelle politique de sanction est prévue pour le cas où des chantiers violeraient de manière répétée les conditions définies dans la réglementation ?

Suivi des chantiers publics ; interpellation introduite par M. Pascal Lemaire, Conseiller communal.

Monsieur le bourgmestre, mesdames et messieurs les échevins, mesdames et messieurs conseillers communaux,

Au quotidien de nombreux tiers sont appelés à intervenir sur les voiries de notre commune afin d'assurer la maintenance de nombreux services vitaux pour nos habitants, tels que la livraison d'eau, de gaz ou encore de services de télécommunications performants. Cependant nous constatons que bien souvent ces interventions causent des dégâts à l'espace public qui ne semblent pas suivis d'assez près par nos échevins.

Ainsi outre la durée parfois aberrante de certaines interventions (excavations ouvertes des semaines durant sans la moindre activité,...), on note des problèmes de qualité dans le travail de rebouchage et de réparations.

Le groupe Ecolo-Groen, en la personne notamment de MM. Roekens et Mouhssin, était déjà intervenu sur ce sujet sous l'ancienne majorité, mais force est de constater qu'il nous faut à nouveau porter ce problème à l'attention du conseil.

Ainsi à titre d'exemple, un parmi d'autres mais tout de même assez symptomatique, on prendra l'angle de la place Rogier, au pied de la tour Covent Garden. Une intervention urgente liée à un problème du réseau d'alimentation en gaz y a eu lieu il y a quelques mois déjà, mobilisant une équipe d'urgence équipée d'excavatrices. L'opération urgente faite, le trou est resté ouvert un long moment, les barrières de sécurité étant emportées à une ou deux reprises par le vent qui les précipita dans l'orifice.

Finalement une équipe vint reboucher le trou et repaver la zone, mais fit son travail de manière rapide et assez superficielle : pavés mal scellés, avec une quantité insuffisante de sable de blocage, travail peu soigneux, ... Résultat aujourd'hui ce coin de la place se dégrade à grande vitesse, certains des potelets visant à sécuriser les piétons sont inclinés ou absents, les pavés descellés...

Mes questions sont donc les suivantes :

- La commune dispose-t-elle de règles spécifiques quant à la durée des interventions sur les impétrants. Si oui, peut-elle les communiquer au conseil, en présentant les grandes lignes en séance et le détail dans sa réponse écrite ?
- Combien de contrôles ont été menés en vue de veiller au respect de ces règles au cours des 24 derniers mois ?
- Si aucune règle n'existe, peut-elle indiquer si une réflexion est en cours sur ce sujet, les grands axes de cette dernière et la date prévue de mise en œuvre d'une éventuelle réglementation ?
- Si aucune réflexion n'est en cours, le collège peut-il indiquer les raisons pour lesquelles cette problématique ne fait pour l'heure l'objet d'aucune réflexion ?
- La commune dispose-t-elle de règles spécifiques quant à la qualité du travail de remise en état des voiries suite aux travaux sur impétrants.
- Si oui, peut-elle les communiquer au conseil, en présentant les grandes lignes en séance et le détail dans sa réponse écrite ?
- Peut-elle également indiquer le nombre de contrôles menés en vue de veiller au respect de ces règles au cours des 24 derniers mois ?
- Si aucune règle n'existe, peut-elle indiquer si une réflexion est en cours sur ce sujet,

les grands axes de cette dernière et la date prévue de mise en œuvre d'une éventuelle réglementation ?

- Si aucune réflexion n'est en cours, le collège peut-il indiquer les raisons pour lesquelles cette problématique ne fait pour l'heure l'objet d'aucune réflexion ?

Wildparkeren op vernieuwde Leuvensesteenweg; interpellatie ingediend door Dhr Frederic Roekens, Gemeenteraadslid.

Sinds de heraanleg van de Leuvense steenweg tussen Madou en het Sint-Joostplein is parkeren er niet meer toegestaan net als autoverkeer op weekdays overdag. Sinds de heraanleg wordt dit verbod niet gerespecteerd.

Het parkeren op de steenweg is er gevaarlijk daar er geen onderscheid meer is tussen trottoir en rijbaan en de auto's tegen de gevels aan staan geparkeerd waardoor voetgangers naar het midden van de baan worden gedwongen. Het belet bewoners en handelaars ook de toegang tot hun panden.

De signalisatie was bijzonder discreet en na een politieactie werden tijdelijke parkeerverbodsborden geplaatst. Deze zorgen echter voor verwarring omdat bepaalde chauffeurs menen dat ze er 's nachts wel mogen parkeren.

Vragen;

heeft er een overleg plaatsgevonden met Mobiel Brussel en met de politie om een structurele oplossing te vinden die bewoners en voetgangers meer veiligheid garandeert en het parkeerverbod doet respecteren?

Welke maatregelen zullen er worden genomen?